

Consignes pour les milieux de répit avec ou sans coucher

Direction des programmes déficience (DPD)

Consignes générales

- Prévoir un lien direct entre le CISSS de la Montérégie-Ouest (CISSMO) et la maison de répit afin de demeurer mutuellement informés et assurer la cohérence des actions dans le contexte du COVID-19;
- Établir la capacité maximale d'accueil dans l'établissement en considérant notamment la grandeur des locaux afin de respecter la distanciation physique. Le nombre de chambres doit aussi être considéré dans la capacité d'accueil de l'établissement;
- S'assurer que le ratio intervenant-usager soit respecté en fonction des besoins spécifiques des usagers et de la capacité d'accueil de l'établissement;
- Se référer au guide maintien adaptation activités OC-DSSGAC V1-06-04-2021 afin d'adapter les services en fonction des mesures sanitaires déterminées par la santé publique;
- Suspendre les admissions, en présence d'un intervenant ou d'un responsable avec des symptômes ou un diagnostic positif à la COVID-19, jusqu'à ce que l'enquête de la direction de santé publique soit terminée. Le service de prévention et de contrôle des infections (PCI) doit être avisé de la situation;
 - En présence d'un intervenant ou d'un responsable en suspicion d'exposition à risque, il doit être remplacé et s'isoler à la maison selon les directives de la santé publique. Les chefs éclosion doivent être avisés de la situation;
- Privilégier une prestation de service de répit par des intervenants de moins de 70 ans, en bonne santé (qui n'ont pas de maladie chronique non contrôlée ou nécessitant un suivi médical régulier (ex. une maladie respiratoire chronique, un diabète ou cancer) et qui ne sont pas immunodéprimés;
- Assurer une surveillance des symptômes qui doit être consignée à l'arrivée des usagers, employés et des visiteurs à ce, pour chaque quart de travail;
 - Un registre des personnes doit être tenu afin de faciliter le traçage;
- Assurer le respect de la distanciation sociale, au besoin, décaler les horaires de travail, de pauses et de repas (ex. : éviter les rassemblements).
- En cas d'éclosion dans le milieu :
 - Respecter des indications spécifiques reçues de la santé publique ou du service de PCI du CISSS de la Montérégie-Ouest (CISSMO);
 - Possibilité de fermeture des locaux de l'organisme pendant un minimum de 10 jours.

Consignes pour les intervenants et responsables de milieu

- S'isoler 14 jours lors de retour d'un voyage à l'étranger. Réintégrer le travail après 14 jours;
- Rester à la maison en cas de symptômes infectieux ou lors d'un contact avec une personne positive à la COVID-19;
- Avoir consulté les formations concernant les mesures de prévention et de contrôle des infections mises à leur disposition sur le site de l'environnement numérique d'apprentissage (ENA);
- Avoir des vêtements et des souliers dédiés au milieu de travail (affiche aide-mémoire à l'arrivée au travail);
 - Porter les EPI en fonction du palier d'alerte et les recommandations en vigueur;
- Utiliser la salle de toilette et la salle de pause dédiée aux intervenants;

- Éviter tout contact physique entre intervenants et, lorsque possible, limiter les contacts physiques avec les usagers dont l'âge le permet (ex. : poignées de mains, prendre par la main, accolades, embrassades).

Consignes pour l'environnement

- S'assurer que le système de ventilation mécanique est en marche lorsque possible ou que les fenêtres sont ouvertes pendant au moins 15 minutes, minimalement 3 fois par jour (idéalement le matin, le midi et en fin de journée);
- Retirer les objets non essentiels (revues, journaux, bibelots) des aires communes réservées aux intervenants;
- Prévoir un local d'isolement pour les usagers non hébergés qui développeraient des symptômes pendant leur présence dans le milieu.

Avant l'admission de l'utilisateur

- Effectuer un appel téléphonique 48 heures avant d'accueillir l'utilisateur en hébergement pour répit;
- Compléter le formulaire « Questionnaire covid-19 clinique externe et services ambulatoires (cli-60360) »;
 - Si la personne répond « non » à toutes ces questions : le service de répit peut être offert.
 - Cependant, il est important de rappeler aux familles l'importance d'informer le milieu si des symptômes se manifestent ou si l'utilisateur a été en contact avec une personne COVID-19 après l'appel téléphonique;
 - Valider si l'utilisateur présente des facteurs de vulnérabilité à la COVID-19. Le cas échéant, autant que possible celui-ci devra respecter le 2 m avec les autres usagers et les intervenants;
- Prévoir des heures d'admission en alternance afin d'éviter que plusieurs usagers arrivent au même moment dans la ressource;

Pour l'utilisateur en répit avec coucher :

- Identifier la chambre qui sera utilisée lors de sa présence et s'assurer que celle-ci soit désinfectée avec une literie propre en place.

À l'arrivée de l'utilisateur

- S'assurer que les parents et les usagers procèdent à l'hygiène des mains dès leur arrivée dans le milieu;
- S'assurer que les parents portent en tout temps un masque médical (procédure grade 1) et encourager l'enfant à porter le masque de procédure autant que possible;
- Compléter à nouveau le formulaire « questionnaire covid-19 clinique externe et services ambulatoires (cli-60360) » et suivre les indications;
- Éviter que le parent se déplace dans la ressource lorsque l'enfant arrive;
 - Si possible, instaurer un système téléphonique lorsque le parent vient porter l'enfant et vient le chercher;
 - Lorsque possible, prendre en charge l'enfant à la porte d'entrée;
 - Dans la mesure du possible, limiter à 10 minutes le temps de présence des parents dans l'entrée de l'établissement;
 - Demander aux adultes qui rentrent au service de répit de toujours respecter une distanciation minimale de 2 mètres des autres personnes (adultes et enfants)

Pour l'usager en répit avec coucher :

- Proposer à l'usager de prendre une douche et mettre des vêtements propres;
- Mettre les vêtements portés par l'usager dans un sac de plastique et le déposer dans sa chambre;
- Si l'usager arrive avec son toutou, une doudou, un objet qu'il traîne partout et/ou qu'il porte à sa bouche, il est recommandé de le laver à l'arrivée et pendant le séjour au besoin.

Pendant le séjour de l'usager

- Effectuer une surveillance des symptômes avec prise de température chaque jour pour chaque usager;
- Procéder à la création de groupes-bulles d'enfants. Ceux-ci doivent être les plus petits possibles. La distanciation de deux mètres n'est pas exigée pour les enfants d'un même groupe-bulle;
 - Maintenir la même "bulle" pour la période de répit, c'est-à-dire, les mêmes usagers avec les mêmes intervenants, autant que possible, pour toute la période de répit;
- Favoriser une utilisation alternée des pièces de la maison de répit par groupe-bulle et limiter le nombre de personnes qui sont dans une pièce en même temps;
- Aménager les lieux pour avoir le plus de distance possible entre les différents groupes-bulles intervenant-usagers;
- Faire le maximum d'activités à l'extérieur tout en limitant le nombre de personnes qui utilisent la cour ou tout autre espace extérieur en même temps, lorsqu'applicable;
- Favoriser la prise des repas par groupe-bulle, en respectant la distanciation sociale de 2 mètres lors des repas.
 - Interdire le partage d'objet lors des repas (ex. : tasses, verres, assiettes, ustensiles, etc.)
- Augmenter la fréquence de l'hygiène des mains et s'assurer du respect de l'étiquette respiratoire;
 - Avoir des papiers-mouchoirs et des poubelles en quantité suffisante et qui sont vidées de façon régulière, prévoir un couvercle à celles-ci au besoin (ex. : si elles risquent d'être fouillées)
- Garder hors de portée des enfants et toujours les surveiller lorsqu'ils utilisent les solutions hydroalcooliques pour les mains.
 - Même l'ingestion de petites quantités peut avoir des conséquences graves. Si le produit est avalé, communiquer immédiatement avec le centre antipoison du Québec (1 800 463-5060)
- Effectuer les soins d'hygiène individuellement, incluant le brossage de dents des enfants:
 - Procéder au brossage de dents un enfant à la fois;
 - Lorsque capable, l'enfant devrait se brosser lui-même, sous supervision;
 - Nettoyer les surfaces entre chaque brossage.
- Laver les vêtements de l'usager seulement si cela est nécessaire (ex : pas d'autres vêtements de rechange) et suivre les consignes de la buanderie;
- Mettre les vêtements souillés dans un sac de plastique à les déposer à l'intérieur de sa valise avant qu'il quitte le milieu.

Lorsqu'un usager développe des symptômes d'apparence infectieux

- Isoler celui-ci dans sa chambre ou dans un local dédié à cet effet;
- Autant que possible, maintenir la porte fermée jusqu'à l'arrivée de son parent ou de son tuteur légal;
- Encourager l'usager à porter un masque de qualité médicale lorsqu'il y a intervention dans la chambre;
- Dédier un intervenant à l'usager symptomatique;
- L'intervenant dédié à l'usager doit porter les EPI complets (jaquette, masque, protection oculaire et gants) et effectuer l'hygiène des mains;
- Demander à la famille de compléter l'outil d'autoévaluation des symptômes sur Québec.ca ou appeler au 1-877-644-4545 et d'informer la ressource du résultat de dépistage;
- Une fois que celui-ci aura quitté l'hébergement, l'intervenant peut intervenir auprès des autres usagers, en s'assurant d'avoir retiré l'épi et avoir effectué l'hygiène des mains.

Consignes pour la désinfection

- Assurer une désinfection après le passage de chaque usager à la table à manger et respecter le temps de contact du produit utilisé avant d'utiliser à nouveau le même espace de repas;
- Augmenter la désinfection des « high touch » dans l'environnement;
 - Désinfecter le matériel et les locaux après chaque utilisation à l'aide de produits approuvés par Santé Canada
 - Mettre un indicateur sur la porte de chaque pièce pour signifier si la salle est propre ou souillée (affiche plastifiée);
 - Nettoyer dès qu'il y a des souillures (ex. : crachats, fluides corporels, etc.) les surfaces et les objets contaminés;
- Favoriser l'utilisation de matériel dédié à l'usager pendant toute sa période d'hébergement. Le matériel qui se désinfecte facilement doit être favorisé;
 - Si toutefois, le matériel ne peut être dédié à chaque usager, le désinfecter entre chaque groupe-bulle ou les placer dans un bac en attendant la désinfection
 - Pour les modules de jeux extérieurs, nettoyer lorsque visiblement souillés;

Au départ de l'usager en répit avec coucher :

- Procéder à la désinfection de la chambre avec des produits approuvés par Santé Canada;
- Laver la literie utilisée par l'usager;
- Une fois la chambre désinfectée et une nouvelle literie installée, mettre un indicateur sur la porte de la chambre pour signifier que celle-ci est propre (affiche plastifiée).

Au retour de l'utilisateur dans le milieu de vie

- Demander à l'utilisateur de prendre une douche et de changer de vêtement, dès l'arrivée à son domicile;
- Procéder au lavage de ses vêtements et à la désinfection de ses effets personnels;
- Laver la valise, la literie ou tout autre objet apporté à l'hébergement de répit.
 - Les items en tissu peuvent être lavés avec la lessive habituelle;
- Jeter le sac de plastique utilisé pour mettre les vêtements et effets personnels.

Affichage

- Des affiches rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique devraient être installées à des endroits stratégiques;
- Une affiche « consignes buanderie » devrait être installée près de celle-ci.

Référence

Site Web pcicissmo.com

INSPQ, 2020. Service de garde en installation. Repéré à <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2984-travailleuses-services-garde-covid19.pdf>

MSSS, 2020. Directive sur les services de répit à domicile avec nuitée (s) et les maisons de répit. Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgapa-006.pdf>

MSSS, 2021. Guide maintien adaptation activités OC-DSSGAC V1-06-04-2021 (*version évolutive en fonction des mesures sanitaires*).

Repéré à https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgppfc-035_guide-organisme-communautaires.pdf